

2009/1666 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / ARCHIVES MUNICIPALES, LES UNIVERSITES DE LYON ET LE RESEAU PROTESTANT DE LYON POUR L'EXPOSITION «LYON 1562, CAPITALE PROTESTANTE » (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le monde protestant célèbre cette année le 500ème anniversaire de la naissance de Jean Calvin, né à Noyon en Picardie, le 10 juillet 1509. Cette célébration internationale figure au nombre de celles retenues par le Haut Comité des célébrations nationales pour l'année 2009.

A Lyon, l'année Calvin fait l'objet d'un nombre important de manifestations : Expositions, colloques, conférences et concerts publics...

Pour célébrer cet événement, les Archives municipales, à travers l'exposition *Lyon 1562, capitale protestante*, s'intéressent à l'occupation du pouvoir municipal par les protestants, d'avril 1562 à mars 1563, à son contexte politique, religieux, social et culturel dans une grande ville d'échanges et de rencontres du XVI^e siècle.

Au-delà de la question religieuse dans le Lyon du XVI^e siècle, l'enjeu de l'exposition est de permettre au public de comprendre le contexte sociopolitique, intellectuel, religieux et urbain d'une période particulièrement importante pour l'histoire de la ville.

Pour cette raison, pour l'organisation de l'exposition « Lyon 1562, capitale protestante » qui aura lieu aux Archives municipales, du 13 octobre 2009 au 27 février 2010, les Archives municipales souhaitent s'associer à l'Université Lyon 3 / Equipe Resa de l'UMR 5190 LARHRA, à l'Institut universitaire de France, l'Université de Pau, Plan Pluriformation « Etudes sur le Protestantisme dans l'espace européen », à l'Eglise Réformée (Consistoire de Lyon), la Fédération Protestante de France (antenne lyonnaise), à l'Association Orgue et Musique, et Huguenots de France ».

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- La convention établie entre la Ville de Lyon / Archives municipales, les Universités de Lyon et le réseau protestant de Lyon pour l'organisation de l'exposition *Lyon 1562 Capitale protestante* est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN